



Entreprises, ayez le reflexe CCI !

Groupement Professionnel Destination Anjou

Public concerné

- Entreprises hôtellerie et restauration : Code NAF 55.10Z (hôtel et autre hébergement similaire) et 56.10 A (Restauration traditionnelle - sites et prestataires touristiques). Ce sont des restaurants traditionnels ou gastronomique et des hôtels classés au minimum 2*

Objectifs

- Fédérer des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que des prestataires touristiques dans le cadre d'un programme de développement pour les entreprises au service du territoire

Contenu / Démarche

- Adhérer à Destination Anjou, c'est avant tout satisfaire à une démarche qualité (audit mystère tous les deux ans) ou avoir déjà satisfait à une action qualité nationale reconnue par le plan Qualité France. Destination Anjou propose un plan d'actions annuel constitué d'animations, d'outils de communication ou marketing, de rencontres et des formations.

Infos pratiques

Coûts :

290 euros à 440 euros HT de cotisation annuelle. Coût de l'audit pris en charge par le professionnel de 173 euros à 335 euros HT (un passage tous les deux ans). Droit d'entrée de 230 euros HT.

L'accompagnement de l'association est réalisé par la CCI.

Destination Anjou est une association loi 1901 assujettie aux impôts commerciaux.

En 2010, Destination Anjou compte 18 sites et prestataires touristiques, 37 restaurants et 32 hôtels répartis en Anjou. Destination Anjou c'est près de 40 % des chambres classées du département.

Contact :

Sylvain DOURNEAU

Tél. : 02 41 20 54 65

E-mail : sylvain.dourneau@maineetloire.cci.fr

